



PISTE BMX DE BELOEIL

Horaire d'ouverture : En saison, tous les jours de 9 h à 23 h

Durant la période scolaire :

Lundi au vendredi de 7 h à 18 h (réservé aux étudiants de Polybel)

Lundi au vendredi de 18 h à 23 h – samedi et dimanche de 9 h à 23 h (ouvert à tous)

RÈGLEMENTATION

- Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Les véhicules motorisés sont interdits.
- Les véhicules téléguidés sont interdits.
- **Le port du casque est obligatoire** et il est fortement suggéré l'utilisation de l'équipement de protection supplémentaire suivant : genouillères, protège-coudes, vêtements à manches longues, pantalon et gants.
- Il est interdit d'utiliser la piste lorsque la surface est humide afin d'éviter de l'endommager.
- La consommation de drogue et d'alcool est interdite.

Toute personne qui utilise la piste BMX doit :

- Respecter la réglementation.
- Tolérer et respecter les diverses clientèles.
- Maintenir la propreté des lieux.

La Ville de Beloeil se réserve le droit d'expulser toute personne ne respectant pas la présente réglementation ou ayant un comportement jugé dangereux. Cet espace vous appartient, aidez-nous à en prendre soin, afin de le conserver le plus longtemps possible.

En cas de blessure, communiquez avec le **9-1-1**. En cas de bris ou de défectuosité, veuillez le signaler au service des loisirs: 450 467-2835 poste 2925, par courriel

loisirs@beloeil.ca